



Mise à pied conservatoire

Par Alexixis

Bonjour,

Je viens actuellement de recevoir une mise à pied conservatoire.
J'ai mon entretiens dans 1 semaine pile et je n'ai eu aucun motif malgres ma demande est ce normal ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Vous connaîtrez le motif lors de l'entretien, s'il s'agit de entretien préalable au licenciement, vous pouvez être assisté d'un conseiller du salarié.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]

Par janus2

vous pouvez être assisté d'un conseiller du salarié.

Seulement s'il n'y a pas de délégué du personnel dans l'entreprise !

Code du travail :

Article R1232-1

Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

La lettre de convocation prévue à l'article L. 1232-2 indique l'objet de l'entretien entre le salarié et l'employeur.

Elle précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien.

Elle rappelle que le salarié peut se faire assister pour cet entretien par une personne de son choix appartenant au personnel de l'entreprise ou, en l'absence d'institutions représentatives dans l'entreprise, par un conseiller du salarié.